Enquête

La culture dans les Territoires de projet



ANPP
TERRITOIRES DE PROJET

Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

Dans un contexte de mutualisation des ressources et d'une volonté de développement des politiques culturelles dans les territoires ruraux, **le ministère de la Culture envisage une évolution de ses politiques contractuelles**, afin de renforcer la lisibilité et la cohérence de la politique culturelle territoriale.

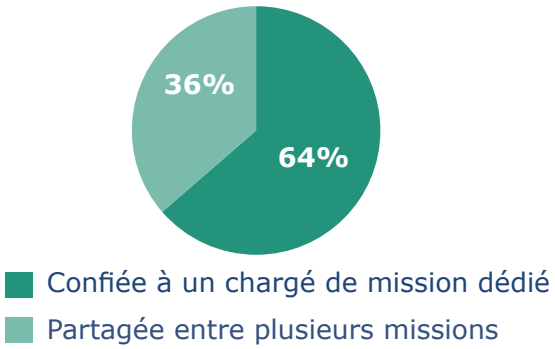
Dans ce contexte, ANPP - Territoires de projet a mené l'enquête afin de :

- Mieux connaître les actions culturelles portées à l'échelle des Territoires de projet
- Identifier les outils mobilisés et les partenariats structurants
- Évaluer la place de la culture dans les stratégies territoriales
- Objectiver les besoins et enjeux en matière de contractualisation

LE SECTEUR CULTUREL ET LES ACTIONS MENEES PAR LES TERRITOIRES DE PROJET

Une ingénierie culturelle structurée au sein des Territoires de projet

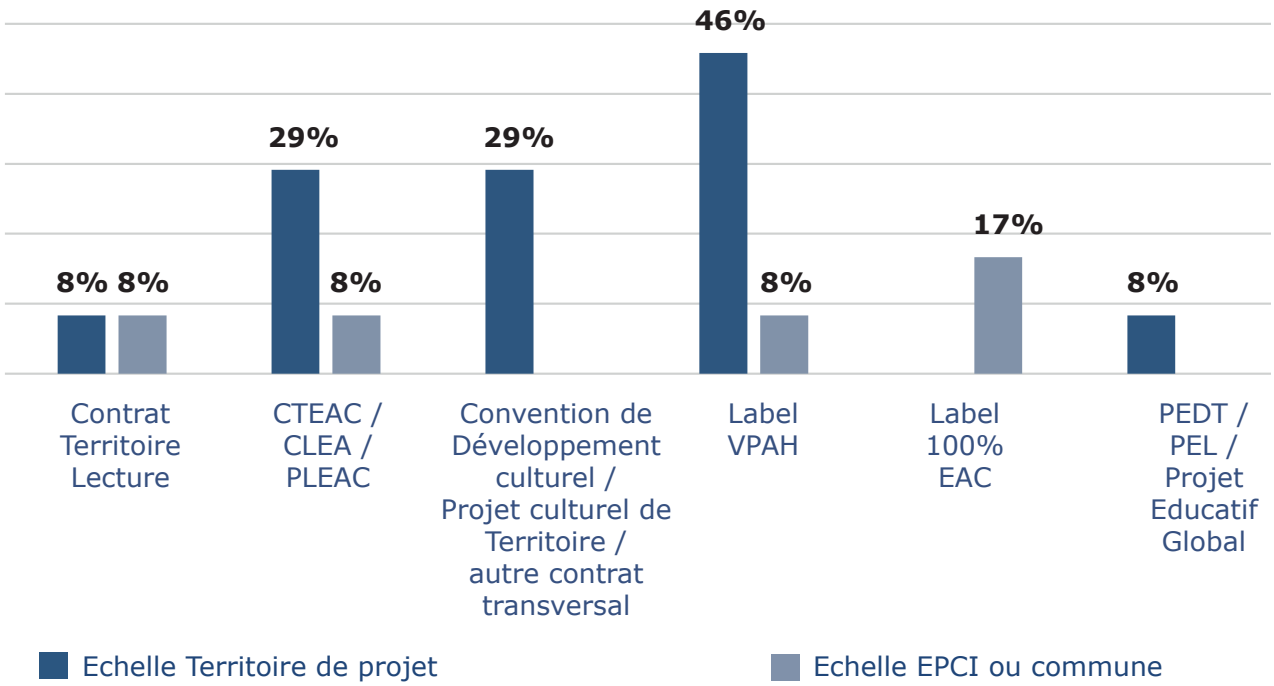
Dans l'équipe du Territoire, la mission culture est :



L'enquête met en évidence une ingénierie culturelle relativement structurée au sein des Territoires de projet. Dans près des deux tiers des cas, la compétence culturelle est portée par un agent spécifiquement dédié à cette thématique. Elle témoigne de **la nécessité de disposer d'une ingénierie** en mesure d'assurer la coordination entre les différents partenaires et dispositifs mobilisés.

Une batterie d'outils mobilisables en matière culturelle

Quels dispositifs sont mis en place ou accompagnez-vous sur votre territoire ?



Les dispositifs culturels mis en œuvre ou accompagnés sont prioritairement pilotés à une échelle supracommunautaire. Ce constat traduit une **recherche de cohérence et d'articulation entre les outils contractuels en la matière et le projet de territoire**. Il est noté également une recherche de mutualisation de l'ingénierie.

Parmi les dispositifs les plus fréquemment mobilisés figurent les dispositifs de valorisation du patrimoine, notamment les démarches "Ville et Pays d'art et d'histoire" (VPAH) (46%), ainsi que les Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) et autres dispositifs apparentés. Les contrats transversaux intégrant un volet culturel sont également largement représentés (29%). À l'inverse, **les dispositifs plus spécialisés, centrés sur un secteur particulier comme la lecture publique ou l'enseignement artistique sont plus rares**.

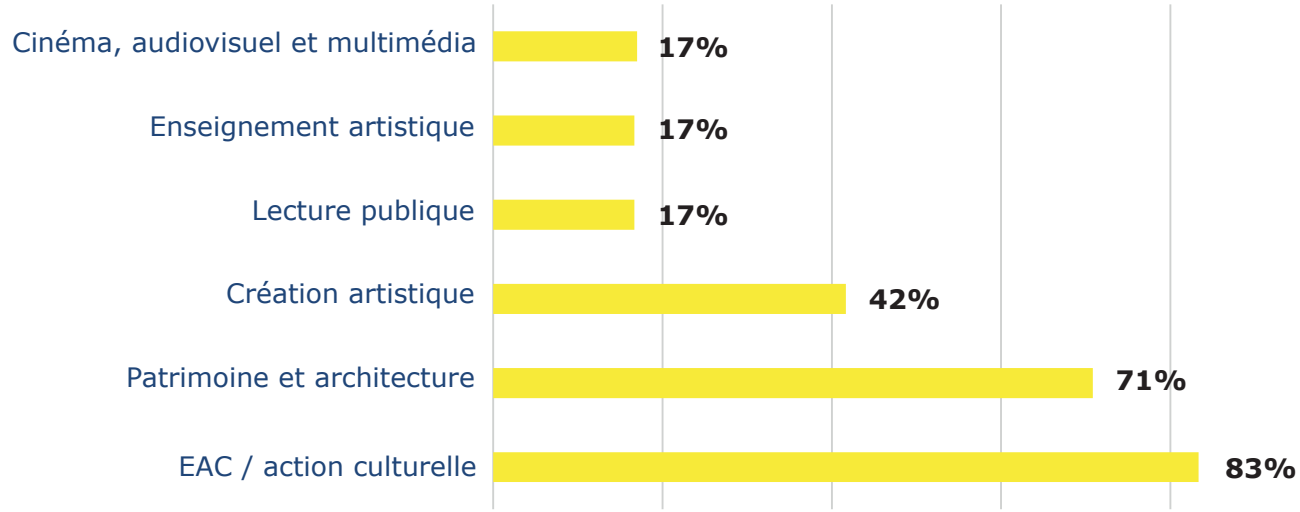
Cette hiérarchisation n'est pas un hasard :

- D'une part, **la mise en valeur des dispositifs patrimoniaux répond simultanément à des objectifs culturels, touristiques et d'attractivité**. Elle participe à la construction d'un récit territorial partagé et à la valorisation des ressources locales.

- D'autre part, la place importante occupée par les contrats transversaux confirme que la culture est fréquemment appréhendée comme un levier au service d'autres politiques publiques. Dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes, **les projets culturels semblent d'autant plus soutenus qu'ils contribuent à des objectifs plus larges** de développement territorial, d'attractivité ou de cohésion sociale.

Une priorité donnée aux secteurs transversaux

Quels sont le ou les secteurs principalement traités ?



En cohérence avec l'indicateur précédent, les secteurs culturels investis par les territoires suivent la même logique d'importance. **L'éducation artistique et culturelle (EAC) ainsi que l'action culturelle** constituent de loin les domaines les plus fréquemment cités, mobilisés par 83 % des répondants. Cette priorité traduit une volonté affirmée de **favoriser l'accès de tous à la culture** à travers des actions de médiation, de sensibilisation et de participation des habitants.

"Nous programmons une offre culturelle en itinérance dans les villages du Territoire."

"Dans le cadre du label VPAH, nous proposons des visites guidées ainsi que des animations pédagogiques."

"On fait vivre le patrimoine à travers des ateliers pratiques par exemple sur la rénovation des murs en pierre sèche."

Le patrimoine et l'architecture arrivent en deuxième position, avec 71 % des réponses. Ce résultat confirme le rôle central du patrimoine comme ressource territoriale. Au-delà de sa dimension culturelle, celui-ci est mobilisé comme **vecteur d'identité locale**, d'attractivité résidentielle et touristique, mais également comme **support de développement** économique.

Présente dans un territoire sur deux, la **création artistique** occupe une position intermédiaire. Son importance témoigne néanmoins d'une volonté de soutenir le renouvellement des pratiques artistiques et de **contribuer à l'image de territoires dynamiques et créatifs**.

"Un festival de musique"

"Un concours de poésie"

À l'inverse, la lecture publique, l'enseignement artistique ou encore le secteur du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia ne sont mentionnés que par 17 % des répondants. Ces domaines apparaissent davantage **liés à des interventions ponctuelles ou à des équipements spécifiques** et semblent moins constituer des priorités structurantes à l'échelle des Territoires de projet.

Dans leur ensemble, ces résultats mettent en évidence **une orientation des politiques culturelles territoriales vers les secteurs les plus susceptibles d'interagir avec d'autres champs de l'action publique**. La démocratisation culturelle, la valorisation du patrimoine et l'attractivité territoriale apparaissent ainsi comme les principaux fondements des stratégies culturelles développées par les Territoires de projet.

Une enveloppe financière dédiée limitée

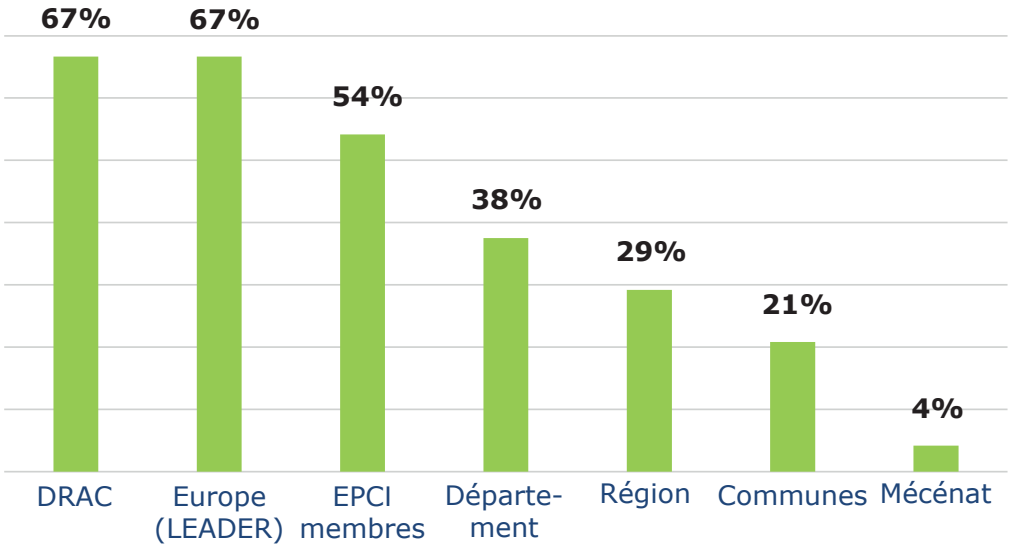
Les moyens financiers spécifiquement consacrés à la culture demeurent relativement modestes au sein des territoires interrogés. **En matière d'investissement, la quasi-totalité des répondants indique n'avoir disposé d'aucune enveloppe dédiée en 2025**.

Les budgets de fonctionnement apparaissent légèrement plus conséquents, avec une enveloppe moyenne de 73.000 €. Ce chiffre doit toutefois être interprété avec prudence, près d'un tiers des répondants n'ayant pas souhaité communiquer le montant de leur budget. Ces résultats traduisent néanmoins la **faiblesse des moyens financiers directement mobilisables** pour la mise en œuvre des politiques culturelles à l'échelle des territoires de projet, renforçant leur **dépendance aux financements partenariaux et aux dispositifs contractuels**.

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS EN FAVEUR DE LA CULTURE

Une capacité à mobiliser des sources de financements très diversifiées

Quelles sont les principales sources de financements pour vos projets culturels ou bénéficiant d'un volet culturel ?

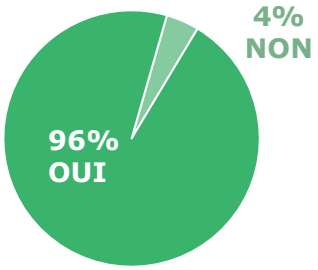


Les Territoires de projet ont la capacité de mobiliser **des sources de financements très diversifiées**. Les financements proviennent de différents niveaux d'intervention publique, illustrant le rôle d'interface joué par ces structures entre les collectivités locales, les départements, les Régions, l'Etat et les programmes européens.

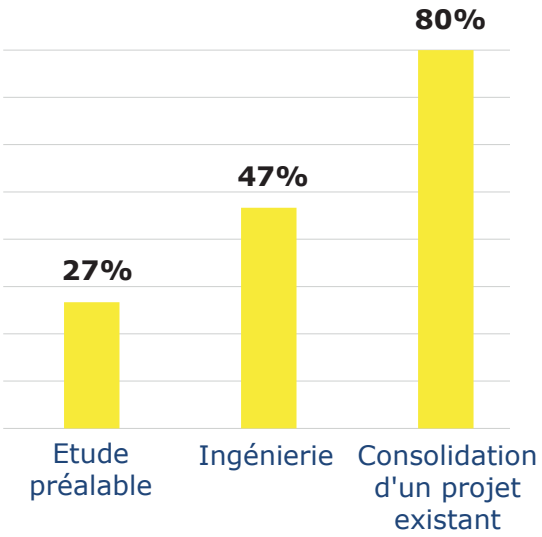
La place significative des fonds européens

Les fonds européens occupent à cet égard une place significative. 96 % des territoires répondants ont accès aux financements du programme LEADER pour investir dans le domaine culturel.

Votre programme LEADER permet-il le financement dans le domaine culturel ?



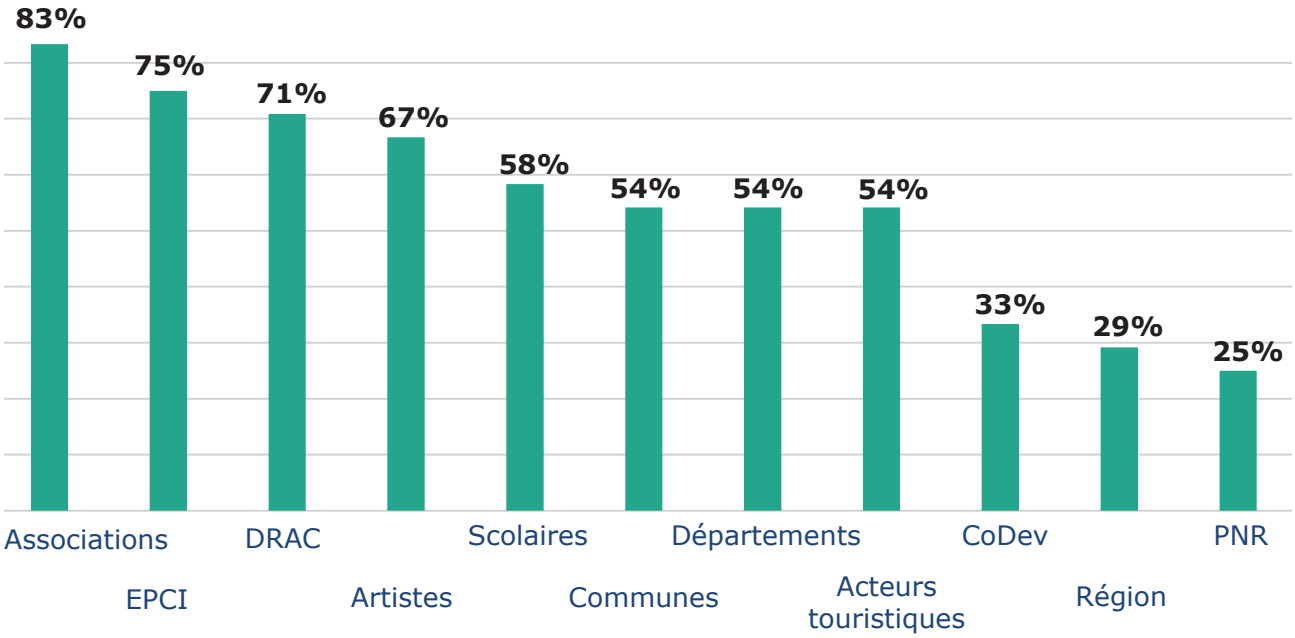
Sur quel type d'action ?



L'usage qui est fait de ces financements révèle **une priorité accordée à la consolidation de projets déjà existants**. Dans 80 % des cas, les fonds européens ont contribué à poursuivre ou à développer des projets déjà engagés, dans une logique de pérennisation des actions plutôt que de multiplication des initiatives. Dans près de la moitié des cas, les financements ont permis, de soutenir des postes d'ingénierie, soulignant l'importance des ressources humaines dans la mise en œuvre des politiques culturelles territoriales. Enfin, un peu plus d'un quart des territoires les ont mobilisés pour conduire des études préalables à de nouveaux projets, témoignant d'une capacité d'innovation qui demeure présente malgré un contexte financier contraint.

L'écosystème partenarial

Avec quels acteurs collaborez vous pour la mise en oeuvre de projets culturels ?



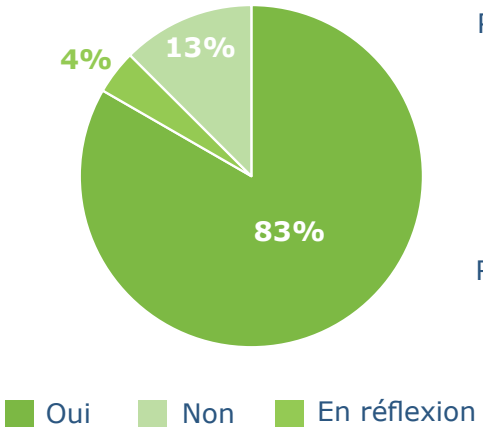
Les collaborations nouées par les Territoires de projet autour de projets culturels reposent sur une articulation entre acteurs locaux et institutions publiques. **Les partenariats s'organisent d'abord autour des forces vives du territoire** (associations, acteurs culturels, établissements scolaires ou fédérations du monde de la culture) qui constituent le socle opérationnel des projets. Ces collaborations s'appuient également sur des partenariats étroits avec les institutions régionales et nationales, dont **le rôle apparaît déterminant tant en matière d'accompagnement stratégique que de financement**.

LA CULTURE COMME AXE TRANSVERSAL

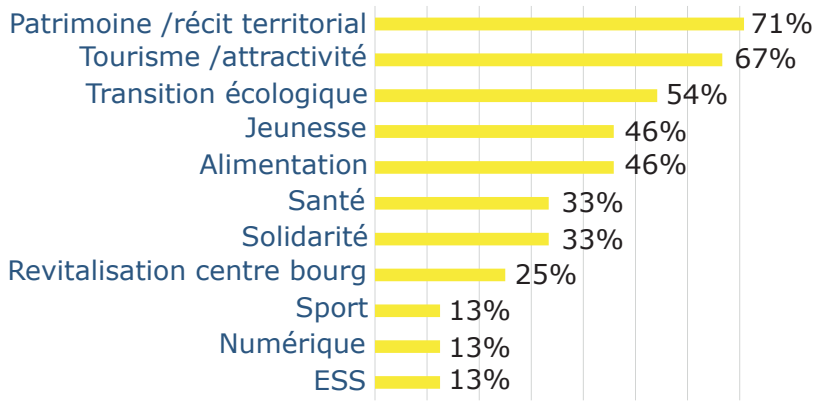
Culture et projet de territoire

L'enquête met en évidence **une intégration forte de la culture dans les stratégies territoriales**. Dans plus de huit cas sur dix, la culture est intégrée au projet de territoire, en tant qu'axe spécifique. Ce chiffre témoigne de l'importance de la culture dans la vie locale et le développement stratégique d'un territoire.

La culture constitue-t-elle un axe de votre projet de territoire ?



Articulez-vous la politique culturelle à d'autres axes ?



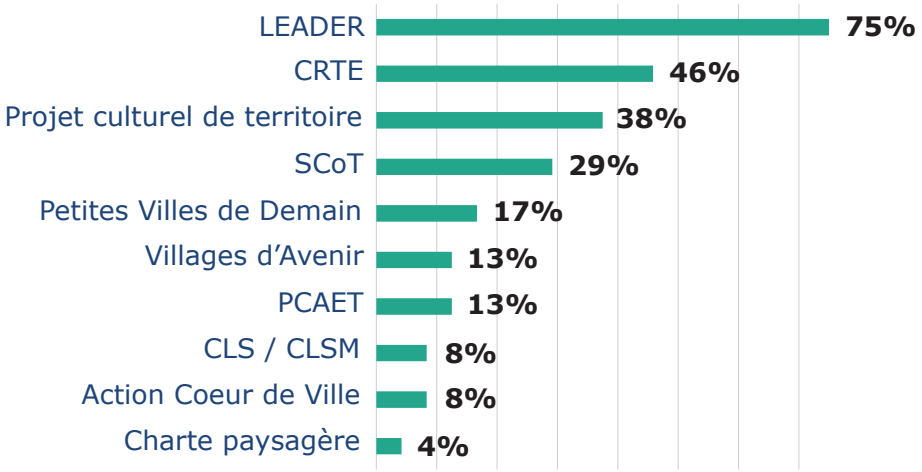
Si la culture constitue souvent un axe à part entière du projet de Territoire, elle peut aussi y être mobilisée de manière transversale, en étant associée à d'autres axes. Dans 71% des cas, la culture est articulée aux politiques patrimoniales et de récit territorial, qui en constituent un prolongement naturel. La valorisation du patrimoine matériel et immatériel, la mise en récit des spécificités locales ou encore la transmission des mémoires collectives participent ainsi à la **construction d'une identité territoriale partagée**.

La culture apparaît également étroitement liée aux enjeux de tourisme et d'attractivité (67%). Cette articulation souligne son rôle dans le rayonnement des territoires, tant auprès des visiteurs que des habitants actuels ou futurs. Les acteurs interrogés considèrent en effet **la culture comme un levier de différenciation, capable de renforcer l'image du territoire et d'améliorer son attractivité résidentielle et touristique**.

Les thématiques de transition écologique, d'éducation et de jeunesse, ainsi que d'agriculture et d'alimentation figurent également parmi les principaux domaines avec lesquels la culture est mise en relation. Dans ces différents champs, elle joue souvent un **rôle de médiation, en proposant des approches sensibles, accessibles et participatives de sujets parfois complexes**. Les initiatives culturelles permettent ainsi de sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux, de valoriser les savoir-faire vernaculaires ou encore de favoriser l'appropriation collective des transformations à l'œuvre sur les territoires.

Une approche transversale structurée par les outils territoriaux

De quels documents ou outils du territoire la culture constitue-t-elle un axe ?



L'inscription de la culture dans les principaux outils de planification et de contractualisation confirme que sa transversalité ne relève pas uniquement de dynamiques opportunistes. Elle fait l'objet d'une formalisation dans les cadres stratégiques des territoires, en particulier à travers le programme LEADER, mais également au sein des CRTE, des Projets Culturels de Territoire, des SCoT ou encore des PCAET. Cette institutionnalisation traduit **une reconnaissance croissante de la contribution de la culture aux objectifs de développement territorial**, qu'il s'agisse d'attractivité, de transition écologique, de cohésion sociale ou de valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux.



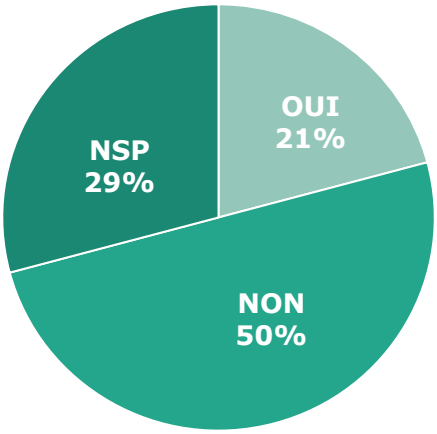
Nous avons demandé aux enquêtés de décrire l'apport de l'inscription de la culture au sein d'une fiche-action LEADER. Voilà le nuage de mots créé à partir de leurs réponses. Le **financement** est à retenir en premier chef, mais aussi la mise en avant d'une **identité territoriale** affirmée, la **mise en réseau** des différents acteurs, l'innovation possible, le développement d'une stratégie concertée, etc.

BESOINS ET ENJEUX EN MATIERE DE CONTRACTUALISATIONS

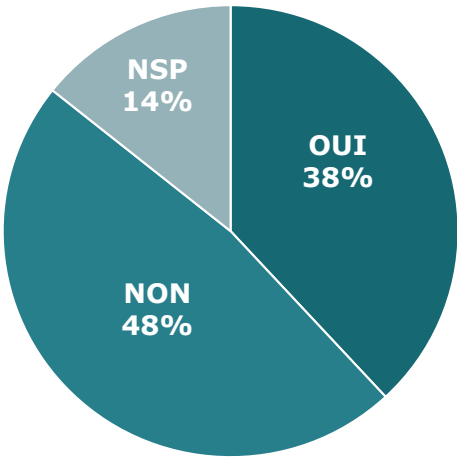
L'enquête met en évidence **une satisfaction nuancée à l'égard de l'offre contractuelle existante**. Un répondant sur deux estime que celle-ci n'est pas pleinement adaptée aux besoins de son territoire. Plusieurs limites sont soulignées telles que le manque de lisibilité de l'offre, une focalisation trop importante sur les enjeux d'éducation artistique et culturelle (EAC), qui tendrait à limiter le développement d'autres dimensions de l'action culturelle territoriale. Certains évoquent aussi des déséquilibres territoriaux lorsque l'ensemble des EPCI d'un même territoire ne bénéficie pas des mêmes dispositifs contractuels, ainsi que la durée relativement courte des contrats, peu compatible avec les temporalités longues nécessaires à la conduite de projets culturels structurants et à l'évaluation de leurs effets.

À l'inverse, les territoires satisfaits par l'offre actuelle soulignent plusieurs atouts. Les dispositifs contractuels constituent des leviers de financement indispensables au développement des projets culturels. Ils offrent un cadre stratégique et partenarial favorisant le dialogue entre acteurs et la définition d'objectifs partagés. Enfin, plusieurs répondants soulignent leur capacité à encourager des approches transversales, en articulant les enjeux culturels avec d'autres politiques publiques territoriales.

En l'état actuel, l'offre contractuelle vous semble-t-elle adaptée ?



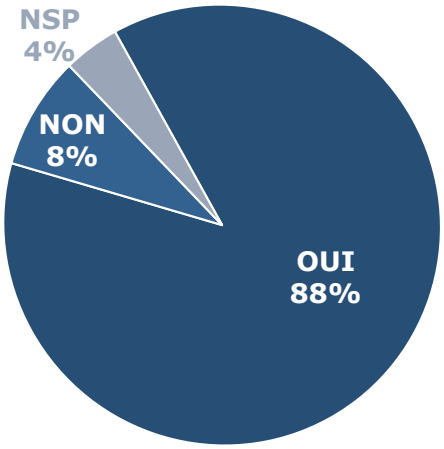
Une contractualisation unique de l'Etat vous semble-t-elle pertinente ?



La perspective d'une contractualisation unique suscite plus de débats encore. Les avis sont partagés : 48 % des répondants y sont favorables, contre 38 % qui y sont opposés. Certains territoires perçoivent cette suggestion comme une réponse possible aux limites identifiées dans l'offre actuelle : *"Associer d'autres partenaires permettrait d'élargir le partage d'objectifs communs"*. D'autres expriment au contraire des réserves, craignant qu'un cadre unique ne réduise la capacité d'adaptation aux spécificités locales ou n'entraîne une dilution des enjeux culturels au sein de politiques plus larges : *"Est-ce que cela ne va pas uniformiser nos projets ? Nous n'avons pas tous les mêmes besoins, les mêmes typologies de projets"*.

Malgré tout, **les Territoires de projet se déclarent largement favorables à un conventionnement avec la DRAC**, éventuellement élargi à d'autres partenaires institutionnels. Les répondants envisagent ce conventionnement comme un outil de structuration de l'action culturelle territoriale, susceptible de garantir une meilleure équité entre territoires, de renforcer la coordination des acteurs, de consolider l'ingénierie culturelle et de sécuriser des financements dans la durée. Au-delà de ces aspects opérationnels, il constitue également un facteur de reconnaissance et de légitimation des stratégies culturelles en milieu rural

Associer le Conseil régional/départemental ou d'autres organismes à un conventionnement avec la DRAC vous semble-t-il pertinent?



En définitive, **cette enquête met en évidence la place singulière qu'occupe la culture dans les stratégies de développement territorial**. Si elle nécessite un investissement humain et financier minimal pour être mise en œuvre et animée, elle se distingue par sa forte capacité à s'articuler avec une grande diversité d'enjeux territoriaux. Elle apparaît ainsi comme un facteur de cohésion et de dynamisation des territoires.

Par ses **multiples formes d'expression, elle contribue à générer des retombées économiques directes**, mais également à faciliter l'appropriation collective de sujets complexes grâce à des démarches de médiation et de sensibilisation. En participant à la mise en récit des territoires, à la valorisation de leurs ressources et à l'animation de la vie locale, elle nourrit le sentiment d'appartenance des habitants et renforce l'identité territoriale. À ce titre, elle constitue un levier important d'attractivité.

Toutefois, **les résultats de l'enquête soulignent également la fragilité de ce secteur**. Dans un contexte de tensions budgétaires croissantes, la culture demeure souvent reléguée au second plan des priorités territoriales. Les efforts des collectivités et des territoires de projet se concentrent davantage sur le maintien des dispositifs existants que sur le développement de nouvelles initiatives. La pérennisation des actions engagées apparaît aujourd'hui comme un enjeu central, parfois au détriment de la capacité d'innovation et de renouvellement des politiques culturelles.

Le principal enjeu pour les années à venir sera donc de maintenir une ingénierie culturelle et des financements suffisants afin de permettre à la culture de continuer à accompagner les transformations territoriales et à jouer pleinement son rôle transversal.

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Pays, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Territoires de projets, les GAL et leurs Conseils de développement, dans une démarche globale, stratégique et prospective. Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre ces territoires et d'être le support d'un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre eux, entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'État et des acteurs locaux.

L'Association accompagne ses adhérents dans leur action et porte leurs contributions auprès des pouvoirs publics à partir de la remontée des pratiques de terrain.

ANPP - Territoires de projet

22 rue Joubert – 75 009 PARIS

Directeur de publication : Michael RESTIER, Directeur

Analyse : Camille d'HAUTEFEUILLE, Chargée de mission

ANPP

TERRITOIRES DE PROJET

www.anpp.fr